

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 13 avril 2021

Délibération	
N° 21.068.1	
En exercice	37
Présents	27
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

VŒU SUITE AU GEL DU 7 AVRIL 2021 QUI A FORTEMENT SINISTRÉ L'AGRICULTURE

Date de la convocation: 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un **Et le 13 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de monsieur Alain CARALP, Président.

- 27 Conseillers communautaires présents: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.
- 9 Conseillers communautaires absents représentés: madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

1 Conseiller communautaire absent excusé: monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 13 avril 2021

Vœu suite au gel du 7 avril 2021 qui a fortement sinistré l'agriculture

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-1;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que le Conseil communautaire a la possibilité d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Considérant toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril 2021 qui a impacté l'économie agricole sur le territoire National;

Considérant qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vignerons ne pourront pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs ;

Considérant que cette situation est inédite par son ampleur nationale ;

Considérant que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault avec 809 millions d'euros, dont 80% provient de la viticulture ;

Considérant que cette économie départementale concerne 7 547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés ;

Considérant qu'une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84 900 hectares de vignobles subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**, Après en avoir délibéré, Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote, **A l'unanimité**,

- I. DEMANDE au gouvernement la mise en place d'un véritable PLAN de SAUVETAGE de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité, en regard des multiples milliards du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires.
- II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent vœu.
- III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



